

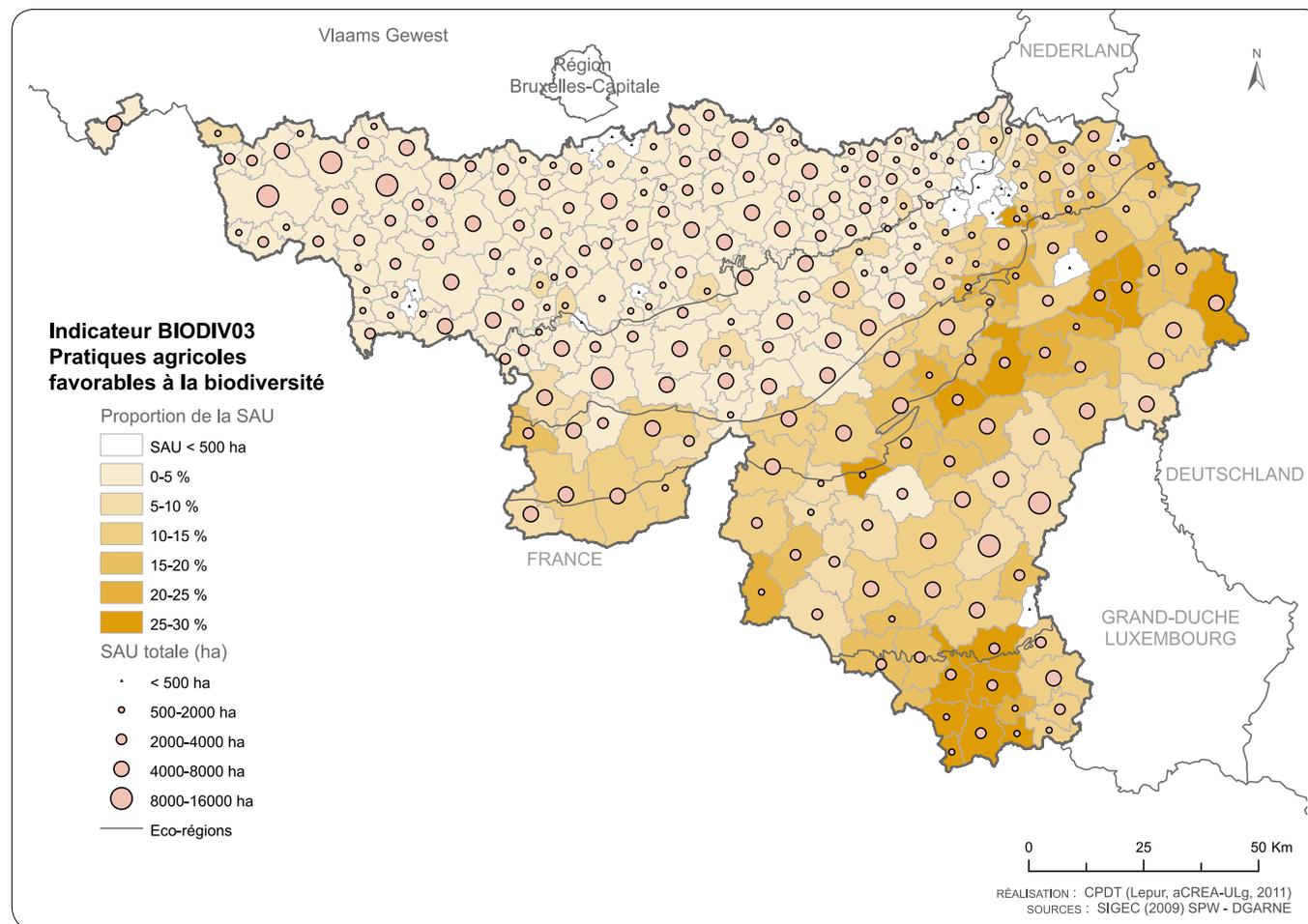
La portance écologique de l'espace agricole peut être appréciée à travers la distribution des surfaces accueillant des pratiques favorables à la biodiversité : agriculture biologique certifiée, MAE (mesures agro-environnementales), en particulier les mesures ciblées (prairies de haute valeur biologique, bandes de parcelles aménagées).

En ajoutant la contribution spatiale d'éléments structurels favorables subventionnés (haies, arbres isolés, mares) et en ramenant à la surface agricole utile (SAU), un indicateur spatialisable peut être calculé.

A l'échelle régionale, les pratiques agricoles favorables à la biodiversité restent marginales puisqu'elles n'occupent que 7,1 % de la SAU. Cette moyenne régionale est tirée vers le bas par les régions à vocation fortement agricole (nord du sillon Sambre-et-Meuse, Condroz), où les pratiques intensives dominent complètement. L'Ardenne, la Famenne et la Lorraine montrent un degré plus élevé d'extensification, avec des variations locales importantes.

## Pratiques agricoles favorables à la biodiversité en Wallonie en 2009

### Pratiques agricoles favorables à la biodiversité en 2009



## Pratiques agricoles favorables à la biodiversité en Wallonie en 2009

### Niveau spatial :

Communes

### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

L'indicateur a été calculé sur base d'un découpage par commune. Les communes non agricoles (dont la SAU est inférieure à 500 ha) ont été retirées de l'analyse.

### Méthode de classification :

Classes à intervalles réguliers de 5 %

### Données utilisées :

Base de données cartographique (2009) associant le parcellaire agricole aux mesures concernées (MAE) de la Cellule cartographique de la DGARNE. L'analyse porte sur près de 70.000 parcelles agricoles distinctes. Comme l'adhésion au programme de MAE ou au cahier des charges de l'agriculture biologique se fait sur base volontaire, cet indice reste entaché d'un biais lié au degré de sensibilisation des exploitants et à l'efficacité du démarchage des conseillers agricoles.

### Statistiques :

Pratiques agricoles favorables à la biodiversité

- Somme : 54.247 ha
- Moyenne : 207 ha
- Valeur minimum : 0 ha
- Valeur maximum : 1.671 ha

### SAU

- Somme : 761.203 ha
- Moyenne : 2.905 ha
- Valeur minimum : 24 ha
- Valeur maximum : 13.667 ha

### Sources des données :

- Système intégré de gestion et de contrôle (SIGEC)  
<http://environnement.wallonie.be> – 2009

### Auteurs :

- C. Dopagne (ULg-Lepur)  
[claude.dopagne@ulg.ac.be](mailto:claude.dopagne@ulg.ac.be)
- E. Melin (ULg-Lepur)  
[emelin@ulg.ac.be](mailto:emelin@ulg.ac.be)
- D. Parkinson (ULg-Lepur)

Sous la direction de E. Sérusiaux (ULg-Lepur).

Voir « Diagnostic territorial de la Wallonie, 2011 », CPDT, partie « Les secteurs », pages 53 à 234.

